

OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
LUNDI 22 Septembre 2025

147^{ème} séance

Délibération n°2025-519
Remplacement des membres du Bureau de l'ODARC

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 22 septembre, le Conseil d'Administration de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse, s'est réuni en sa 147^{ème} séance, à salle de réunion du Conseil à Bastia sous la présidence de Monsieur Dominique LIVRELLI.

Etaient présents :

Mmes et Mrs Dominique LIVRELLI, Anna Maria COLOMBANI, Jean-Charles GIABICONI, Paula MOSCA, Juliette PONZEVERA, Paul BIANCHI, Pierre CRUCIANI, Laetitia SIMEONI, Joseph COLOMBANI, François FONDACCI, Paul OTTAVIANI, Ignace PADOVANI.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS à Dominique LIVRELLI
Mme Françoise CAMPANA à Jean Charles GIABICONI
M. Hyacinthe VANNI à Paola MOSCA
M. Jean Marc BORRI à Anna Maria COLOMBANI
M. Jean Baptiste ARENA à Juliette PONZEVERA
M. Jacques FILIPPI à Pierre CRUCIANI
M. Jean CURALLUCCI à Laetitia SIMEONI
M. Jean-Noël LUCIANI à François FONDACCI
M. Ghjuvanni Matteu SUSINI à Paul BIANCHI
M. Jean-Baptiste LECCIA à Paul OTTAVIANI
M. Marc-François CASANOVA à Ignace PADOVANI

Etaient absents :

Mmes et Mrs, Jean-Jacques LUCCHINI, Hervé VALDRIGHI, Petru Antone FILIPPI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, Georges MELA, Pierre GUIDONI, Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Jean Noel PROFIZI, Paul Félix BENEDETTI, Ange ANDARELLI, Stéphane PAQUET, François Laurent PASQUALI, Cyril CARIA, Jean Paul PANZANI, Matthieu MASSIANI.

Étaient également présents :

Mme Marie-Pierre BIANCHINI, Directrice de l'ODARC
M. Yves CONVENTI, Directeur Adjoint au Développement
M. Andria GRASSI, Tutelle de Collectivité de Corse
M. Antonin LECA, MSA de Corse

Le Conseil d'Administration de l'ODARC

Considérant l'article 18 des statuts de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse qui prévoit que :

Le Conseil d'Administration désigne en son sein un Bureau composé outre le Président du Conseil d'Administration, de vingt membres, dont :

- Dix administrateurs désignés en leur sein par les Conseillers à l'Assemblée de Corse ;
- Deux membres désignés par la Chambre d'Agriculture de Région Corse
- Huit membres désignés par les organisations représentatives des chefs d'exploitations agricoles ;

-
Vu l'Arrêté n°25/077 CE en date du 11 mars 2025 relatif à la Nouvelle composition du Conseil d'Administration de l'ODARC

Considérant l'article XII du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'ODARC qui prévoit que :

"Le mandat des membres du Bureau est renouvelé :

- Lors de chaque renouvellement de l'Assemblée de Corse, pour ses représentants,
- Lors de chaque renouvellement du comité d'entreprise pour les représentants du personnel de l'établissement,
- Lors de chaque renouvellement au sein des organismes ou organisations représentés par les autres membres du Bureau."

« Si un membre du Bureau perd sa qualité d'administrateur, il est mis fin immédiatement à ses fonctions de membre du Bureau. Il est pourvu à son remplacement par le Conseil d'Administration dans les mêmes conditions que sa désignation ».

Considérant la délibération N° 25/032 AC de l'Assemblée de Corse en date du 27 Mars 2025 portant modification des représentants de l'AC au sein de divers organismes désignant M. Jean Paul PANZANI, représentant de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de l'ODARC en remplacement de Mme Lisa FRANCISCI ainsi que M. Hervé VALDRIGHI représentant de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de l'ODARC en remplacement de Mme Frédérique DENSARI.

Considérant la délibération N°25/072 AC de l'Assemblée de Corse en date du 25

Avril 2025 portant modification des représentants de l'AC au sein de divers organismes désignant M. Jean Charles GIABICONI, représentant de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de l'ODARC en remplacement de M. Panzani.

Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au remplacement de Madame Lisa FRANCISCI et de Madame Frédérique DENSARI en désignant en leur sein deux représentants pour siéger au Bureau de l'ODARC.

Sur rapport du Président de l'ODARC,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de désigner **Monsieur Jean-Charles GIABICONI** pour siéger au Bureau de l'ODARC en remplacement de Madame Lisa FRANCISCI.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de désigner **Madame Anna-Maria COLOMBANI** pour siéger au Bureau de l'ODARC en remplacement de Madame Frédérique DENSARI.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

BASTIA, le 22 Septembre 2025

**Le Président de l'ODARC,
U Presidente**

Dominique LIVRELLI

